



## Interruption de l'entretien préalable

Par **maflada**, le **28/08/2009** à **20:47**

Bonjour,

je suis convoquée à un entretien sans en connaître le motif.  
je suis persuadée que mon employeur veut me renvoyer, non pas pour des motifs professionnels mais personnels. En effet, je suis devenue depuis deux ans la cible de l'assistante du personnel qui ne rate pas une occasion de me descendre vis à vis de mon chef de service qui lui n'a rien à me reprocher sur la qualité de mon travail. un délit de "sale gueule" en quelque sorte.

Etant donné qu'ils ont cet avantage certain de savoir ce qu'ils ont à me reprocher, je m'apprête donc à me rendre sans savoir de quoi me défendre.

Est-il légal d'interrompre l'entretien, ne serait-ce que d'une heure, dès que j'aurais eu connaissance de leur griefs de manière à pouvoir préparer ma défense ???

L'entretien aura lieu le 8 septembre..... merci de vos réponses rapides....